



SPORTS COLLECTIFS 2019 / 2020

Dossier championnats de la Loire

Document 1 : Modalités

Document 2 : Règlements généraux - Saison 2019/20

Document 3 : Feuilles de match

Document 4 : Devoirs et droits des arbitres

Document 5 : Gestion des reports

Document 6 : Fiches d'engagement

Bienvenue !

Vous avez en main ou à l'écran, le dossier indispensable à la bonne organisation de nos championnats universitaires à Saint-Etienne.

En engageant votre ou vos équipes, l'établissement et son AS ont décidé d'intégrer le secteur compétition du Sport U.

Le comité départemental du Sport U sera donc votre interlocuteur pour que vous soyez en compétition entre facs, départements d'UFR, Ecoles à Saint-Etienne. Ces championnats... Vos championnats seront intéressants si vous êtes nombreux. Alors, faites-vous passer le message !

Avec le CDSU, on n'est jamais déçu

- Plaisir du match
- Joie de jouer ensemble

Car tous les niveaux de pratique sont accueillis.

Karin est à votre disposition pour vous conseiller, aider dans la gestion de ces engagements.

Le CDSU est une association. Des élus constituent le CA. Le président est élu ainsi que le trésorier. Ils sont épaulés dans leurs missions par le directeur et la salariée CDSU. Des délégations de pouvoirs administratives et financiers sont prévues.

Cette année est électorale par carence ou démission aux postes de président et Trésorier. Le CA doit se reconstituer... le 16/10 nous ferons une AG.

Bonne année U sportive, à très bientôt sur les terrains.

Bernard FAURE

Le Directeur Ligue AURA Sport U
Délégué Loire

SPORTS COLLECTIFS 2019/20

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE

MODALITES

La commission de mise en place des calendriers se tiendra :
 Département STAPS
 21, rue Paul Michelon- Bâtiment J – Amphi J108
 Saint-Etienne

Mercredi 16 octobre 18h30

BASKET FOOTBALL VOLLEY HAND

Date limite des engagements : **13 octobre** (*inscription en ligne obligatoire*)



RUGBY : engagement avant le 7 octobre 2019

Attention : RUGBY gestion avec Lyon confère dossier sport co académique.

À retenir :

<u>BASKET</u>	Mardi	Gymnase Fauriel	20h45 - 22h45
	Jeudi	Gymnase Clémenceau	14h - 17h
	Jeudi	Plaine Achille - Omnisports	15h15 - 18h
	Jeudi	Plaine Achille - Omnisports	20h - 22h

<u>VOLLEY</u>	Jeudi	Gymnase Clémenceau	14h - 17h
	Jeudi	Gymnase Michelon	16h - 18h
	Jeudi	Plaine Achille - Omnisports	15h15 - 18h
	Jeudi	Plaine Achille - Omnisports	20h - 22h

<u>HAND BALL</u>	Mardi	Gymnase Michelon	20h - 22h
	Jeudi	Gymnase Michelon	20h - 22h

<u>FOOTBALL</u>	Lundi	Méons (F5 F6)	19h - 21h
	Jeudi	Méons (F1 F2 F3 F4 F5 F6...)	14h - 17h

Pour information :

<u>RUGBY</u>	Jeudi	Méons – DEVEAUX	14h - 17h
---------------------	-------	-----------------	-----------

REGLEMENT GENERAL Saison 2019/20

LES INSTALLATIONS

Elles sont mises à disposition par la ville de Saint Etienne. En cas d'impossibilité (interdiction de terrain ou météo) nous vous solliciterons sur les créneaux d'entraînement de vos équipes.

LA LICENCE

- **Sa possession est exigée pour toute manifestation FFSportU.**
- L'arbitre ou le délégué du CDSU-ont autorité et obligation de vérifier les licences.

La présentation d'un listing avec trombinoscope des noms et n° licence est admis,
l'adversaire peut en absence de photos exiger une carte d'étudiant.

SANCTIONS

Fraude sur les licences :

- le match est perdu par forfait
- en cas de récidive : radiation de l'équipe pour l'année en cours (Championnat + Coupe s'il y a lieu).

Forfait :

Est déclarée FORFAIT l'équipe qui ne se présente pas sur le terrain ou annule un match la veille (sans proposer une solution de report).

Sanctions : perte du match + frais d'arbitrage. La récidive exclut automatiquement l'équipe du championnat + **amende de 50€**

REPORTS

Le CDSU gère les reports et **doit obligatoirement** en être avisé une semaine avant la rencontre.

L'adversaire est en droit de refuser. **Les reports ne sont pas autorisés, 2 semaines avant la fin d'une phase de poule de championnat ou à la fin du championnat.**

RESULTATS

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match correctement renseignée, y compris en cas de forfait.

L'équipe vainqueur (en cas de match nul, entente et responsabilité des 2 équipes) fera parvenir au plus tard le vendredi qui suit la rencontre, par mail ou fax le résultat, et sous 48 heures la feuille de match au CDSU. Au-delà de cette période, la rencontre sera considérée comme forfait des 2 équipes.

En cas de réclamation ou remarques déposées par l'arbitre. Celui-ci fera parvenir la feuille de match au CDSU.

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par le CDSU et les AS participent à leur indemnisation au prorata des rencontres. Une facturation leur est adressée à la fin de chaque trimestre.

BRULAGE

Un joueur ne peut pas changer d'équipe en phase finale.

Un joueur ne peut pas jouer dans 2 équipes à niveau identique.

FEUILLES DE MATCH

1- L'équipe citée en premier sur le calendrier doit fournir la feuille de match.

A télécharger sur le site pour chaque sport :

[Basket](#) (ctrl + clic)

[Volley](#) (ctrl + clic)

[Handball](#) (ctrl + clic)

[Foot](#) (ctrl + clic)

2- Le coup d'envoi sera sifflé quand la feuille de match sera correctement remplie :

- les noms, prénoms et n° de licence seront inscrits **lisiblement**.

L'équipe vainqueur a la responsabilité de la feuille de match.

- *Elle doit la faire parvenir au CDSU sous 48 heures ouvrées.*

- *si envoi par fax, ne pas oublier le recto et le verso.*

- ***Passé ce délai, le résultat de la rencontre est considéré comme forfait des 2 équipes***



La feuille de match est toujours demandée par les assurances en cas de blessures ; elle est une pièce nécessaire à la prise en charge financière !

Les licences⁽¹⁾ sont obligatoirement présentées à l'arbitre ou au délégué F.F.Sport U.

(1) La présentation d'un listing avec trombinoscope est admis, l'adversaire peut en absence de photos exiger une carte d'étudiant.

(2) Téléchargement de la liste joueurs sur le site sport-u-licence ; une autorisation d'accès et nécessaire (consulter Karin – CDSU)

Devoir et droit de l'arbitre

« L'arbitre est acteur du jeu. Sans arbitre pas de matchRespectons-le. »

Rappel : application de la règle 5.6, Titre V du règlement intérieur FFSU

« ...En aucun cas l'absence d'un arbitre officiel désigné ne peut entraîner l'annulation de la rencontre. Son remplacement est soumis aux règles fédérales du sport concerné. A défaut, il conviendra à chaque équipe de proposer un « faisant fonction d'arbitre » obligatoirement licencié à la FFSport U pour l'année. L'arbitre remplaçant dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel »

Cette règle ne s'applique pas au rugby.

Devoirs de l'arbitre

- Être présent 10 minutes avant le coup d'envoi.
- Avoir une tenue officielle d'arbitre ou une tenue de sport, un sifflet, les cartons de sanctions (s'il y a lieu), 2 stylos...
- Présenter aux capitaines sa carte d'arbitre et la convocation.
- Vérifier l'ensemble des indications portées sur la feuille de match et la validité des licences
- Consigner **par écrit** tout incident de jeu (quelle que soit la gravité).
- Faire débiter le match à l'heure.
- Assister aux réunions (formation, séances plénières etc...).

Droit des arbitres

- Exiger la présentation des licences par les deux capitaines.
- Prendre toute décision à l'encontre des joueurs dont l'attitude est antisportive.
- Interdire de jeu, tout joueur ne présentant pas de licence

Consignes par sport

Sur le site : <https://sport-u-auvergnerhonealpes.com/index.php/sports-co-lyon/>



GESTION DES REPORTS

Les reports ne seront accordés qu'aux conditions suivantes :

- Entente entre les deux équipes
- Demande signée des 2 responsables.
- Dépôt de la demande écrite (ci-jointe)) au C.D.S.U, 1 semaine minimum avant la date de la rencontre.
- Il n'y aura pas de report possible dans les 15 jours qui précèdent la fin d'une phase.

**LES COMMISSIONS POURRONT APPORTER
DES AJOUTS AUX DISPOSITIONS GENERALES**



FICHE DE REPORT EXCEPTIONNEL DE MATCH*

A renvoyer impérativement par mail à cdsuloire@sport-u.com

- ✓ Les dates et lieux de report sont validés par le CDSport U
- ✓ Tous les reports doivent avoir eu lieu 2 semaines avant la fin d'une phase de poule de championnat.
- ✓ Aucun report par téléphone ne sera accepté

SPORT

SEXE : M - F.

NIVEAU

POULE

EQUIPE DEMANDEUSE :

NOM DU REONSABLE :

Je demande le report du match

EQUIPE 1 : contre EQUIPE 2 :

Match **initialement** prévu le : à h.....

Au stade ou gymnase :

Nom de l'arbitre désigné :

est **reporté** (hors jeudi **ou soirée de match**):

au : à h

au stade ou gymnase :

J'ai l'accord de l'équipe adverse.

Nom et prénom de la personne contactée : Date :

* elle est téléchargeable sur le site du CRSU à la rubrique CDSU Loire.

ENGAGEMENT EN LIGNE

OBLIGATOIRE

FICHE ENGAGEMENT BASKET - [ICI](#) (ctrl+clic)

FICHE ENGAGEMENT FOOT - [ICI](#) (ctrl+clic)

FICHE ENGAGEMENT HAND - [ICI](#) (ctrl+clic)

FICHE ENGAGEMENT VOLLEY - [ICI](#) (ctrl+clic)